

Appel à projets initié par Ecolo, IB et Plus

Contexte

Dans le cadre du plan de relance communal pour lutter contre les conséquences du Covid-19, voté au conseil communal du 28 septembre dernier¹, chaque membre du Conseil communal peut faire usage d'un « droit de tirage » lui permettant d'allouer un montant de 1.000 euros pour répondre de façon proche et ciblée à des besoins, attentes ou demandes, en ces temps où nombre de nos concitoyen-ne-s connaissent des situations parfois très difficiles.

Nous avons décidé à l'unanimité des conseillers et conseillères des groupes Ecolo, Intérêts Brainois et Plus, de mutualiser les sommes qui nous sont imparties, soit au total 14.000 euros.

Dans une démarche qui soit la plus transparente et la plus cohérente possible, nos trois formations politiques ont établi un cadre commun pour allouer cette somme au travers d'un dispositif ouvert et sur la base de critères clairs, décrits dans le cahier des charges ci-dessous.

Que vise-t-on par cette démarche ?

Cette crise sanitaire a mobilisé et mobilise encore aujourd'hui de nombreux acteurs et actrices de terrain qui apportent une aide quotidienne et précieuse aux personnes les plus vulnérables. Depuis le début de la crise, on voit aussi comment de nombreux-ses bénévoles s'organisent pour soutenir celles et ceux qui en ont besoin, des réseaux d'entraide et de solidarité se créent, des initiatives innovantes se développent pour répondre à des nouveaux besoins, etc.

Les mesures les plus importantes et généreuses du plan de relance visent les secteurs les plus impactés par le Covid-19, à savoir le commerce de détail et l'Horeca. Dans une moindre mesure, le monde sportif, la vie associative, la culture, etc. peuvent bénéficier d'un certain soutien. Néanmoins, une série d'acteurs et d'actrices qui renforcent la solidarité sur notre territoire ne tombent pas dans le champ d'application de ces mesures ; et le public, souvent précarisé, à qui ils et elles s'adressent est en partie oublié dans ce plan.² C'est à ces personnes que nous voulons apporter notre modeste soutien.

Au plaisir de contribuer à la réalisation de vos actions solidaires,

Les 14 membres de l'opposition au Conseil communal : *Alain Badibanga, Godelieve Boulert, Manon Bourgeois, Georgette Dussen, Céline Gettemans, Christine Huenens, Arthur Lambert, Aurélie Maréchal, Domenico Monachino, Jean-Charles Pierard, Nadine Roggemans, Corentin Roulin, Olivier Vanham et Benjamin Vokar.*



1. Voir <https://fr.calameo.com/read/0019878062c8952f24eb4>

2. Nous nous basons sur les mesures sectorielles de relance proprement dites, telles que décrites au point 4 du plan de relance, et pas sur les divers reports ou exonérations de certaines taxes ou charges, telles que décrites au point 3, et qui ont pu bénéficier plus largement, mais aussi moins significativement, à de nombreux acteurs.

Comment rentrer un projet ?

Critères

1. Recevabilité :

1 a. Être une association de droit ou de fait, une entreprise, un acteur de l'économie sociale et solidaire.

Note : Les personnes privées sont exclues, même si le bénéfice final de cette action reviendra d'une façon ou d'une autre à nos concitoyen-ne-s, en particulier les plus fragilisés-e-s

1 b. Proposer une action nouvelle ou qui relève des missions habituelles du demandeur, et qui doit se dérouler entre les mois de janvier et juin 2021

2. Sélection : les demandeurs et demandeuses doivent présenter un projet :

2a. réaliste et humain

2b. qui porte des valeurs de solidarité

2c. mis en œuvre à Braine-l'Alleud et ses villages, Ophain, Bois-Seigneur-Isaac et Lillois.

Présenter une action dont les bénéficiaires et les retombées profitent prioritairement à des **publics précarisés** est un atout.

Montants octroyés :

Un **plafond de 2.000 euros** par projet est fixé, il est demandé de préciser et à justifier le montant de l'aide sollicitée.

Suivi des projets :

Les personnes qui recevront un soutien financier s'engagent à fournir un rapport décrivant l'action et l'utilisation du budget.

En outre, ils et elles seront invité-e-s à partager les résultats des projets, qui peuvent prendre des formes diverses et créatives pour diffusion et partage.

Le suivi est attendu pour le 31 juillet 2021 au plus tard, via l'adresse mail ci-dessous.

Modalités pratiques et délais :

Le formulaire de réponse en annexe doit être retourné complété de préférence par email à l'adresse solidarite.om3@gmail.com ou par voie postale chez Georgette Dussen, avenue Napoléon, 37 à 1420 Braine-l'Alleud, pour le samedi **28 novembre** (minuit) au plus tard.

Les différents projets reçus dans ces délais seront examinés, sélectionnés et validés par un jury composé de 2 représentant-e-s de chacun des 3 partis politiques initiateurs de l'appel à projets. Les résultats seront communiqués à tous les demandeurs pour la fin du mois de décembre 2020.